CANTON DE HATLEY

JUNE -JUIN 2008

BULLETIN MUNICIPAL NEWSLETTER

UNE BANDE RIVERAINE PROTÈGERA LE LAC...ET TOUS LES COURS D'EAU

L'importance des bandes riveraines

Peu de gens remettent aujourd'hui en cause la nécessité des bandes riveraines. Il est maintenant connu que la végétation naturelle sur les bandes riveraines contribue à la protection d'un cours d'eau. Mais de quelle façon est-ce que la bande riveraine protège le lac? Voici les principaux éléments :

- Rétention des sédiments et contaminants provenant des terrains sur la rive ainsi que des terres situées dans le bassin versant du lac;
- Stabilisation des berges contre l'érosion et protection contre les glissements de terrains;
- Protection de la biodiversité en protégeant les habitats naturels : le milieu aquatique attenant à la bande riveraine abriterait plusieurs espèces de poissons, algues, insectes, etc.;
- Stabilisation de la température de l'eau : la végétation fournit de l'ombrage et contribue à maintenir la température de l'eau. Une absence de végétation peut contribuer de façon significative au réchauffement d'un cours d'eau.

Pour plus d'information à ce sujet, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.cantondehatley.ca. Vous y trouverez une publication très intéressante produit par le *Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada*.

Ce que dit le règlement municipal

Voici un extrait du nouveau règlement concernant les bandes riveraines :

«Toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres, est interdite en bordure de tout lac et cours d'eau sur une bande d'une profondeur minimale de 5 mètres, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux, lorsque la pente moyenne mesurée dans la rive est inférieure à 30 pour cent. Cette interdiction est portée à 7.5 mètres lorsque la pente moyenne mesurée dans la rive est supérieure à 30 pour cent.»

Malgré cette interdiction, l'entretien de la végétation, y compris la tonte de gazon, sont autorisés dans une bande de deux (2) mètres contiguë à un bâtiment existant à la date d'entrée en vigueur du présent règlement.



CONCERT «ORFORD SUR LA ROUTE»

Concert de la relève étudiante du Centre d'arts Orford.

Le <u>9 juillet à 20 h</u> à l'église catholique de Sainte- Catherine-de-Hatley.

Un rendez-vous musical à ne pas manquer! Concert gratuit!

CALENDRIER MUNICIPAL

21 juin: collecte de RDD à Compton et Stantead

23 juin: bureau municipal fermé

24 juin: bureau municipal fermé

30 juin: début du camp de jour, bureau municipal ouvert

1 juillet: bureau municipal

9 juillet: concert gratuit à Ste-Catherine-de-Hatley

16 juillet: collecte de gros rebuts



BABILLARD



SONDAGE CHALETS LOCATIFS

Les <u>résidents du secteur Hatley Acres</u> ont récemment reçu un sondage par la poste, afin de savoir si les résidents sont favorables ou non à un changement de zonage qui permettrait la location de chalets à court terme.

Pour connaître les résultats du sondage au sujet du chalet locatif, nous vous invitons à consulter notre site internet à partir du 16 juin. www.cantondehatley.ca

Merci de votre participation



VOUS AVEZ BESOIN DE REMBLAI?

Si vous avez besoin de remblai pour votre terrain, veuillez nous en aviser en téléphonant au bureau municipal au 819-842-2977. Vous devrez aussi nous fournir les renseignements suivants :

- Quantité approximative (voyages)
- Accès sécuritaire (solidité pour camions)
- Proximité de la fosse septique / champs d'épuration
- Proximité du puits
- Quelqu'un en permanence?
- Localisation du remblai désiré

BIBLIOTHÈQUE DE NORTH HATLEY

Les frais annuels sont de 25 \$ par famille, 20 \$ par personne (aucun frais pour les enfants).

Horaire:

mardi au vendredi 10 h - 12 h30 lundi (en juillet et août)10 h - 12 h30 mercredi soir 18 h 30 - 20 h30

samedi 10 h - 15 h

Site internet: nhlibrary.qc.ca courriel: librarian@nhlibrary.qc.ca 819-842-2110



CAMP DE JOUR À MONTJOYE

Le camp de jour de la municipalité pour l'été 2008 se prépare! Le camp de jour inclut des sorties palpitantes, des thèmes super amusants et bien plus encore!

Pour qui : Enfants de 5 à 12 ans

Centre récréotouristique

Montjoye

Quand: 30 juin au 22 août 2008 (fermé

du 20 juillet au 2 août 2008)

[©] Heure: 8 h 30 à 15 h 30

Service de surveillance : 7 h 30 à 8 h 30 et

15 h 30 à 17 h

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec la municipalité au 819-842-2977. Le tout est aussi disponible sur le site internet de la municipalité : www.cantondehatley.ca

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

La vidange des fosses septiques se poursuit dans le Canton de Hatley. Elle a commencé le 12 mai et se poursuit jusqu'à la fin juillet. Les avis sont reçus par les propriétaires environ une semaine avant la vidange. Malgré cela, il arrive presque quotidiennement que les couvercles d'une fosse septique n'ont pas été dégagés ou pas bien dégagés.

Afin de faciliter le travail de l'entrepreneur et pour éviter des frais supplémentaires, <u>assurez-vous de bien dégager le dessus et pourtour de vos deux couvercles</u> de fosse septique afin que ceux-ci soient faciles à soulever.

Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour aménager une installation permanente (ex: cheminée) permettant une vidange facile, vous évitant ainsi des travaux d'excavation aux deux ans.

Merci de votre collaboration!



BABILLARD

COLLECTE DES RDD 2008

21 juin 2008, deux endroits:

Garage municipal de Compton, situé sur la Route 147, voisin du garage Denis Veilleux, de 9 h à 15 h

Garage municipal de la Ville de Stanstead, situé sur la rue Villeneuve

Produits acceptés:

- Peintures, vernis, teintures, solvants, herbicides, insecticides
- Bonbonnes de propane, aérosols, produits de piscine
- Huiles et filtres usés, piles sèches, batteries de véhicules
- Récupération d'équipements électroniques et informatiques
- Fluorescents

INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS REFUSÉES

AVIS D'ÉBULLITION

L'avis d'ébullition pour les utilisateurs du <u>réseau</u> d'aqueduc du Village de North Hatley émis en décembre 2003 est <u>toujours en vigueur</u>. Les chemins du Canton de Hatley desservis par ce réseau sont : chemin Capelton, chemin Highland, rue Jackson Heights, chemin Laprise, chemin de la Rivière et chemin Vaughan.

PROCHAINE COLLECTE DE GROS REBUTS MÉNAGERS LE 16 JUILLET

Les gros rebuts ménagers incluent : meubles, matelas, morceaux de tapis (roulé petit, facile à soulever), branches en petits paquets, bicyclettes, appareils ménagers (les réfrigérateurs doivent porter un autocollant certifiant qu'ils ont été vidés de leur CFC). Il y a aussi une collecte de gros rebuts le **22 octobre** 2008.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le bureau municipal sera fermé le <u>lundi 23 juin et mardi 24 juin</u> pour la Fête nationale (Saint-Jean-Baptiste) et la fête du Canada (Confédération). Bon congé et bonne fête à tous.

Le bureau sera ouvert le 1er juillet.

CALENDRIER DE COLLECTE ORDURES ET MATIÈRES RECYCLABLES

Si vous avez besoin d'une copie du calendrier de collecte des ordures et matières recyclables, vous pouvez l'obtenir en appelant au bureau municipal ou sur notre site internet : www.cantondehatley.ca

PERMIS DE FEU

Avant d'allumer un feu à ciel ouvert, vous devez obtenir un permis auprès de la municipalité. Vous n'avez qu'à téléphoner au 819-842-2977. Il n'y a pas de frais.



RÉCUPÉRATION DE PILES DOMESTIQUES

Ne jetez pas vos piles! Vous pouvez maintenant laisser vos piles usées à la municipalité. Un contenant spécialement conçu pour la récupération des piles est mis à votre disposition au bureau municipal.



Page 4 Canton de hatley

ÉLARGISSEMENT DE LA ZONE D'APPEL LOCAL DÈS LE 12 AOÛT 2008

À partir du 12 août 2008, les résidents de Sherbrooke et environs situés à l'intérieur de la zone locale d'appel pourront communiquer par téléphone à d'autres résidents situés dans cette même zone sans frais interurbains.

En effet, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a donné son aval à l'élargissement de la zone d'appel local afin que les citoyennes et citoyens de Sherbrooke puissent téléphoner sans frais partout sur le territoire de leur ville.

En compensation des frais interurbains perdus, les entreprises de téléphonie peuvent imposer un tarif supplémentaire à leurs abonnés, et ce, durant trois ans.

Ce tarif a été établi à 0,20 \$ par mois pour une ligne résidentielle et à 0,26 \$ par mois pour une ligne commerciale. Cette tarification s'appliquera dès août 2008, à la mise en fonction de la zone élargie d'appel local, et se terminera en août 2011. Celle-ci ne touchera cependant pas les abonnés de téléphones cellulaires.

Ainsi, en septembre 2011, la tarification compensatoire cessera, mais le service de la zone locale demeurera.

Toutes les villes et municipalités participantes ont été consultées et ont donné leur aval à cette actualisation d'élargissement de zone d'appel local, et ce, par résolution de leur conseil municipal.

Pour les résidents du Canton de Hatley qui sont déjà inclus dans la zone d'appel local actuel, ceci signifie que leur zone d'appel local s'agrandit.

Donc, tous les appels locaux actuels demeurent des appels locaux. Par contre, certains appels longue distance deviennent, eux, des appels locaux.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site internet de Bell: www.bell.ca/zal



POLITIQUE DE LOISIRS DU CANTON DE HATLEY 100 \$ PAR ENFANT PAR ANNÉE

La municipalité rembourse jusqu'à **100 \$ par enfant** (0 à 17 ans inclusivement) **par année** incluant tous les remboursements relatifs aux loisirs (sports admissibles, plage de North Hatley, Ski Montjoye, bilbliothèques, etc.)

Activités admissibles

- 50% de la surtaxe liée à l'inscription d'activités de loisirs admissibles pour les non-résidents;
- 100% de la surtaxe applicable à une passe familiale donnant accès à la plage de North Hatley jusqu'à concurrence de 80 \$ par famille;
- jusqu'à 100 \$ par enfant pour une passe de saison au Centre récréotouristique Montjoye.

Procédure de remboursement

a) Présenter un reçu officiel

Pour faire une demande de remboursement en vertu de la politique de loisirs, le parent doit présenter un <u>reçu</u> <u>officiel</u> à la municipalité contenant les éléments suivants :

- Identification de l'<u>organisme</u>, de la <u>municipalité</u> ou de la <u>ville</u> qui émet le reçu;
- Identification de l'<u>enfant</u> ou <u>des enfants</u> pour lequel le remboursement est demandé;
- Identification de l'activité pour laquelle le reçu est émis;
- Identification de la <u>surtaxe</u> applicable aux nonrésidents;
- Le reçu doit être <u>signé</u> par une personne autorisée à le faire.

b) Respecter la période de remboursement

La période de remboursement débute le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre. *Donc, toute demande de remboursement pour une inscription effectuée en 2008 doit être reçue à la municipalité avant le 31 décembre 2008.* Le timbre poste fait foi de la date officielle de demande.

EXPANDED LOCAL CALLING IN GREATER SHERBROOKE

Beginning August 12th 2008, residents of Sherbrooke and surrounding areas located within the local calling area will be able to communicate with other residents within the zone without any long distance costs.

Indeed, the CRTC has authorzied the expansion of the local call area so that citizens of Sherbrooke may phone everywhere within city limits.

To compensate for revenue loss, telephone companies will charge their customers an extra fee for a period of 3 years.

This fee has been established at 0,20 \$ per month for a residential line and at 0,26 \$ per month for a commercial line. This fee will be applied as soon as August 2008, when the expanded local call area comes into effect and will end in August 2011. By September 2011, the fee will disappear but the new local call area will remain in effect.

All municipalities concerned with this change have been consulted and have agreed to this change, by town council resolution.

For Canton de Hatley residents already included in the local calling area, nothing will change, but their local call area will be expanded.

So, all local calls will remain local calls, but some long distance calls will become local calls.

For more information you may visit the Bell web site: www.bell.ca/zal



RECREATION POLICY 100\$ PER CHILD PER YEAR

The municipality refunds up to **100 \$ per child** (up to 17 years old included) **per year** including all possible refunds related to recreation activities (admissible sports, North hatley beach, Montjoye Ski centre, library, etc).

What is admissible for a refund?

- 50% of the surtax applicable to non-residents registering in admissible sports
- 100% of surtax applicable to a family pass for North Hatley beach, up to 80 \$ per family
- Up to 100 \$ per child for a season ski pass at the Centre récréotouristique Montjoye

Refund procedure

A) Present an official receipt:

To request a refund, the parent must present an official receipt containing the following elements :

- Identification of the organisation, municipality or city producing the receipt;
- Identification of the child or children for whom the receipt is produced;
- Identification of the activity;
- Identification of the surtax applicable for nonresidents;
- The receipt must be signed by authorized personnel.

B)Respect the refund period: January 1st to December 31st

The refund period starts January 1st of each year and ends December 31st. Accordingly, all refund requests for activities registered in 2008 must be received by the municipality before December 31st. After that date, they will not be refunded. The postal stamp will be considered the official date of request if mailed during the Christmas holidays.



HAZARDOUS WASTE COLLECTION

June 21st, two places:

Compton municipal garage, located on Route 147, next to garage Denis Veilleux, from 9 a.m. to 3 p.m.

Stanstead municipal garage, located on Villeneuve street

Products accepted

- Paint, varnish, stains, herbicides, insecticides
- Propane tank, aerosols, pool products
- Used oils and filters, batteries, vehicle batteries
- Electronic and computer equipment
- Fluorescents

INDUSTRIES, BUSINESSES AND INSTITUTIONS NOT ACCEPTED

NOTICE TO BOIL WATER REMINDER

The notice to boil water first given in December 2003, for those connected to the North Hatley aqueduct, is still in effect. The following Canton de Hatley roads are serviced by the North Hatley aqueduct: chemin Capelton, chemin Highland, rue Jackson Heights, chemin Laprise, chemin de la Rivière and chemin Vaughan.

NEXT LARGE ITEM COLLECTION: JULY 16TH

Large items include: furniture, mattresses, carpet (rolled in small, easy to handle), branches tied in small bundles, bicycles, electrical appliances (except refrigerators that need a sticker certifying they've been emptied of their CFC). There will be another large item pick up on October 22nd.

OFFICE CLOSED

The municipal office will be closed Monday June 23rd and Tuesday June 24th for the Fête nationale and for Canada Day. We wish you a happy holiday!

Note: the office will be open July 1st.

GARBAGE AND RECYCLABLES COLLECTION SCHEDULE

If you need the garbage and recyclables collection schedule, you may pick it up at the Town Hall. It is also available on our web site: www.cantondehatley.ca

FIRE PERMIT

Before lighting a fire you must obtain a permit for the municipality. Just call 819-842-2977. There is no cost.



HOUSEHOLD BATTERIES RECYCLING

Don't throw away your batteries! You may now bring them to the town hall. A special container for batteries has been acquired.



BILLBOARD



CHALET RENTAL SURVEY

<u>Hatley Acres residents</u> recently received a survey through the mail. The question was wether residents are favorable or not to a zoning amendment to allow short term chalet rentals.

The results of the survey will be available on our web site as soon as June 16th. www.cantondehatley.ca

Thank you for your participation.



NEED LANDFILL?

If you need landfill for your property, please advise us by phoning the municipal office at 819-842-2977. You will need to give us the following information:

- ♦ Approximate quantities
- ♦ Secure access for trucks
- ♦ Location of septic tanks and absorption field
- Proximity of well
- Someone there at all times?
- ♦ Where is landfill needed

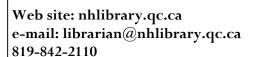
NORTH HATLEY LIBRARY

Yearly subscription is 25 \$ per family and 20 \$ for individuals. Free for children.

Opening hours:

Tuesday to Friday 10 a.m. to 12:30 Monday(July and August)10 a.m. to 12:30 Wednesday evening 6:30 p.m. to 8:30 p.m.

Saturday 10 a.m. to 3 p.m.





MONTJOYE DAY CAMP

The day camp for 2008 is is getting ready for another season. The day camp includes exciting outings, super fun themes and much more.

For who: 5 to 12 year olds

Where: Montjoye

When: Jun 30th to August 22nd 2008

Hours: 8:30 a.m. to 3:30 p.m.

Monitoring service: 7:30 to 8:30 a.m., 3:30

p.m. to 5 p.m.

For more information you may contact us at 819-842-2977 or check our web site: www.cantondehatley.ca

SEPTIC TANK EMPTYING

The emptying of septic tanks is going on in the Canton de Hatley. It started May 12th and will continue until the end of July. Notices are received by owners about one week before the septic tank emptying. Despite this, some tank covers have not been cleared or not sufficiently cleared.

To faciltate the contractor's work and to avoid a surcharge, make sure your two septic tank covers are cleared on top and all around, so they are easily opened.

Why not take advantage of this situation to make your septic tank easily available on a permanent basis (with chimneys for example), to avoid excavating every two years.

Thank you for your cooperation.

Municipalité du canton de hatley

CANTON DE HATLEY

JUNE -JUIN 2008

BULLETIN MUNICIPAL NEWSLETTER

A BUFFER STRIP TO PROTECT THE LAKE...AND ALL WATERWAYS

The importance of buffer strips

Few people today would question the necessity for vegetative buffer strips. It is known that natural vegetation buffer strips protect the waterways. But how does the buffer strip protect the lake? Here are the main ways:

- Retention of sediments, nutrients and contaminants coming from lots around the lake and from the lands of the watershed in general;
- Streambank stabilization and protection against the erosive effects of water;
- Protection of the biodiversity: the aquatic environment hosts numerous fish, invertebrate and plant species;
- Water temperature: trees and vegetation provide shade and contribute to maintain the water temperature. An absence of vegetation can contribute significantly to the warming of the watercourse's temperature

For more information on this subject, you may consult our web site at www.cantondehatley.ca. You will find an interesting publication by the Eastern Canada Soil and Water Consevration Centre. An english version is available.



What the municipal by-law says

Here is a translated excerpt from the by-law:

«Any intervention to control vegetation, including cutting grass, brush clearing, tree cutting, is forbidden near any lake or watercourses on a 5 meter buffer strip, measured from the high water mark, when the average slope is less than 30%. The buffer strip has a 7.5 meter depth when the slope is more than 30%.»

Despite this, it is allowed to cut a strip of 2 meters of grass around a building that existed before the by-law was adopted.



«ORFORD SUR LA ROUTE» CONCERT

Concert held by the students of the Orford arts center.

<u>July 9th 8 p.m.</u> at Sainte-Catherine-de-Hatley church.

A free musical event. Don't miss it!

MUNICIPAL CALENDAR

June 21st: hazardous waste collection in Stanstead and Compton

June 23rd: municipal office closed

June 24th: municipal office closed

June 30th: Day camp begins, Town Hall open

July 1st: Town Hall open

July 9^{th:}: Free concert in Ste-Catherine-de-Hatley

July 16th: municipal office closed